



ECOLE SAINTE MARIE

3 Rue de l'Étang

44270 ST ETIENNE DE MER MORTE



RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Dossier de rentrée scolaire à retourner au plus tard le lundi 20/06/2022.

Vous trouverez à l'intérieur :

- Contribution 2022-2023.....p 2
- Modalités de paiement.....p 3
- Demande de prélèvementp 4
- Faire un don.....p 5
- Adhésion Membre Actif..... p 6-7
- Bonnes vacancesp8

L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) est une association Loi 1901. Chaque établissement doit être doté d'un OGEC pour pouvoir fonctionner, celui-ci constitue la personnalité juridique de l'établissement.

A quoi sert l'OGEC ?

- Assurer la gestion de l'école
- Assurer les travaux d'entretien
- Gérer les emplois du personnel non enseignant (2 personnes cette année)





ADHÉSION MEMBRE ACTIF

OGEC ECOLE SAINTE-MARIE – ST ETIENNE DE MER MORTE

Le montant de la **contribution mensuelle est fixé à 29,50€**, soit 295€ pour l'année 2022-2023. Cela s'explique par une baisse du nombre d'élèves au fil des années, malgré une hausse des charges fixes.

✓ **Contribution 2022-2023**

Cette contribution est affectée à la participation :

- ✓ Au budget pédagogique,
- ✓ A la culture chrétienne,
- ✓ A la gestion immobilière,
- ✓ A la gestion administrative et associative
- ✓ Ainsi qu'à l'assurance scolaire (souscrite auprès de Saint-Christophe Assurances).

Aux termes du Code de l'éducation (article R. 442-48), la contribution des familles est demandée :

- Pour couvrir les frais afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte ;
- Pour le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif, ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments.

Je soussigné (nom et prénom)

Coordonnées téléphoniques

Adresse email@.....

Parent de

-, en classe de
-, en classe de
-, en classe de

Souhaite devenir membre actif de l'OGEC de l'école Sainte-Marie, de Saint-Etienne de Mer Morte, participer aux Assemblées générales, en prenant part aux décisions importantes concernant l'Établissement pour l'année scolaire 2022/2023 et respecter ses statuts.

Ne souhaite pas devenir membre actif de l'OGEC de l'école Sainte-Marie, de Saint-Etienne de Mer Morte.

Date : Signature :



A Saint-Etienne de Mer Morte,
Le 15 mai 2022

A l'attention des parents d'élève(s)

Chers parents,

Nous vous rappelons que l'adoption des nouveaux statuts de l'OGEC au cours de l'année scolaire 2016/2017 a entraîné un changement au niveau des membres de l'OGEC.

Ce changement de statut a été réalisé à la demande de l'UDOGEC afin d'harmoniser les statuts des OGEC, de tenir compte des spécificités de notre territoire, et permettre un fonctionnement simple des OGEC dans le respect des textes de l'Education Catholique et dans un cadre statutaire sécurisé.

Le changement principal en tant que parent est la suppression des parents d'élèves comme membre actif de fait, prévue dans les anciens statuts. Seuls sont désignés comme membre actifs dans les nouveaux statuts ceux, qui en raison de l'intérêt qu'ils portent aux buts de l'association, sont admis en cette qualité par le Conseil d'Administration sur demande d'adhésion écrite.

Cette adhésion en tant que membre actif, vous permet de prendre part au vote des assemblées générales, et de participer aux décisions importantes concernant l'établissement pour l'année scolaire.

Depuis la rentrée 2017/2018, nous vous demandons tous les ans votre confirmation écrite de demande d'adhésion en tant que membre actif ou non au sein de l'OGEC de l'école de votre (vos) enfant(s).

L'Equipe Ogec

✓ Modalités de paiement

Le règlement par prélèvement automatique se fera le 8 de chaque mois.

Ce système de paiement est préconisé par l'OGEC et évite les transactions d'argent dans le cartable des enfants, une grande partie des familles ayant déjà adopté ce système.

Pour cela, merci de remplir l'imprimé : " Demande de prélèvement/autorisation de prélèvement " ci joint et d'y joindre un relevé d'identité bancaire.

Pour toutes informations concernant votre règlement vous pouvez contacter l'OGEC à l'adresse mail suivante : ogec44270@gmail.com

Demande de prélèvement/autorisation de prélèvement

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° téléphone :

Mail :

Mode de règlement :

Prélèvement de 29,50€ chaque mois (de septembre à juin)

Chèque annuel de 295€ (à retourner avec ce coupon)

RIB : A transmettre avec ce coupon en cas d'adhésion à ce mode de règlement ou si changement de coordonnées bancaires

RIB déjà transmis pour les années antérieures et pas de changement de coordonnées bancaires

Pour toutes demandes particulières concernant le mode de règlement :

.....
.....
.....
.....

✓ **Faire un Don**

Vous souhaitez apporter votre soutien à l'école de votre enfant ?

Vous pouvez soutenir les projets de l'établissement en versant un don :

Particuliers : 66% du don vient en réduction de l'impôt sur le revenu. Ainsi un don de 100 € ne coûte que 34 € dans la limite de 20% du revenu imposable.

Entreprises : 60% du don est déductible des impôts dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires

Je soutiens l'enseignement catholique de l'OGEC
de Saint-Etienne de Mer Morte

Je renvoie ce coupon, avec mon chèque à l'ordre de l'OGEC de Saint-Etienne de Mer Morte

Je fais un don de :

30 € 50 € 100 € 150 €

Autre montant :€

Un reçu fiscal vous sera envoyé, merci de compléter les informations ci-dessous :

Civilité : M. Mme Entreprise

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : _____ Ville :

Email :

Téléphone (facultatif) :

Fait à :

Date :

Signature :